



Délibération n°2010-33
Conseil d'administration du 29 septembre 2010

Objet : Autorisation de conclure une convention pour accompagner financièrement le Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT) de Mayotte dans la réalisation d'un diagnostic de l'organisation santé sécurité au travail au sein des collectivités.

M. Domeizel, Président,
rend compte de l'exposé suivant :

Exposé

Le Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFT) sollicite l'accompagnement du FNP de la CNRACL dans la mise en œuvre d'un projet en matière de santé sécurité au travail au sein des collectivités mahoraises, dont :

- la 1^{ère} phase, conduite par le CNFPT Mayotte, vise à réaliser un diagnostic de l'organisation santé et sécurité des collectivités mahoraises ;
- la 2^{ème} phase, coordonnée par le CDG, aura pour objet d'accompagner les collectivités mahoraises dans la réalisation de leur démarche d'évaluation des risques professionnels.

Un accompagnement financier, sous forme de subvention, est attendu du FNP pour réaliser l'analyse des organisations en matière de santé sécurité au travail (au titre de la 1^{ère} phase).

Vu l'article 13 alinéa 11 du décret du 7 février 2007, qui donne compétence au conseil d'administration pour autoriser la conclusion de conventions pour l'accomplissement des missions du Fonds national de prévention.

Vu l'avis de la commission de l'invalidité et de la prévention, réunie le 28 septembre 2010 qui propose au conseil d'administration d'autoriser à titre dérogatoire (en l'absence de CDG structuré et exceptionnellement pour le territoire de Mayotte), le FNP à soutenir cette initiative pour impulser une dynamique au sein des collectivités mahoraises,

Le Conseil d'administration délibère et, à l'unanimité, autorise le service gestionnaire à conclure une convention avec le CNFPT de Mayotte prévoyant l'octroi d'une subvention de 10 555€ pour l'aider à conduire la phase d'analyse préliminaire à la mise en place d'une organisation santé, sécurité au sein des collectivités mahoraises.

Angoulême, le 29 septembre 2010

Le secrétaire administratif du conseil,

Emmanuel Serrié